

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DGRI 49 Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association pour la Forêt Vierge pour un programme de réhabilitation du périmètre de la réserve du Haut Xingu.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association FORÊT VIERGE ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association FORÊT VIERGE la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à FORÊT VIERGE au titre des aides d'urgences ;

Articles 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des relations internationales, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO